



*Commune de Mécleuves*

## **Arrêté** **Portant réglementation de la circulation relative aux** **travaux télécom sur la commune**

Le Maire de la Commune de Mécleuves,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-1 et suivants ;  
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;  
Vu les Codes de la Route et Pénal ;

Vu la demande en date du 20 octobre 2020 de l'Entreprise SOBECA, ZI route de Bouxwiller 67330 IMBSHEIM pour procéder aux travaux télécom sur la commune ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation pendant la durée des travaux ;

Il y a lieu de prendre les dispositions suivantes :

### **ARRETE**

**Article 1 :** A compter du 02/11/2020 et jusqu'à la fin des travaux, la société SOBECA est autorisée à réaliser des travaux d'implantation, de redressement et de remplacement des poteaux télécom dans diverses rue de la commune.

**Article 2 :** La circulation se fera sur chaussée rétrécie en alternat par feux et le stationnement sera interdit au droit du chantier.

**Article 3 :** La signalisation réglementaire sera mise en place conformément à la réglementation en vigueur par l'entreprise SOBECA, ZI route de Bouxwiller 67330 IMBSHEIM.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Verny
- SOBECA, ZI route de Bouxwiller 67330 IMBSHEIM

Fait à Mécleuves, Le 9 novembre 2020

Le Maire,

P. MANZANO

